

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Champagne Ardenne

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 415 du 7 octobre 1998 - 2 pages
d'après les observations du 5 octobre 1998

Colza



Stade : 2 à 7 feuilles étalées.

Altises

Le vol a repris mais les niveaux de captures sont généralement faibles. Désormais, la majorité des colzas ont dépassé la période de plus grande sensibilité.

Pucerons

A la tour, le vol reste faible. Dans les parcelles, la situation est très hétérogène. La fréquence des pieds touchés a nettement augmenté dans les Ardennes et le Tardenois (Marne). Ailleurs, la pression est faible. Le puceron vert domine dans les Ardennes et la Marne. Il est moins fréquent dans l'Aube où le puceron cendré prédomine. Les pucerons verts sont visibles à la face inférieures des feuilles et sont difficiles à observer car leur couleur se confond avec celle de la feuille.

% de pieds touchés par les pucerons verts dans les témoins (non traités)

Lieu	le 28/09	le 05/10
08 Monthois	4	0
Le Thour	0	24
Mont-Laurent	8	20
Saint-Quentin le P.	4	20
Brieulles / Bar	0	0
10 Montmartin le H.	0	0
Rosnay l'Hôpital	4	0
Ville / Arce	5	5
Villiers sous Praslin	0	0
Bar /Seine	0	4
Saint-Pouange	4	0
LePavillon ste Julie	0	4
51Les Petites Loges	0	0
Sompuis	0	0
Coupéville	0	0
Bassu	0	0
Vauchamps	0	0
Crugny	0	0
Méry	0	0
Cormicy	0	12

Charançon du bourgeon terminal

Le vol a débuté la semaine dernière près d'Epernay à Saint-Martin d'Ablois (piège GEDA) et à Mont-Laurent (Ardennes). Ailleurs, il est nul. Les parcelles près d'anciens colzas attaqués sont les plus à risque.



Charançon du bourgeon terminal (critères sur insecte sec):
coléoptère noir brillant de 3 à 4.5 mm de long, avec le bout des pattes roux, des taches dorsales blanchâtres et des taches rousses latérales à la jonction thorax-abdomen

Autres ravageurs

Le vol des **tenthrèdes** se poursuit ou se termine suivant les secteurs. La présence de larves est fréquente, mais les populations restent anecdotiques dans les parcelles. Les morsures sur feuilles sont rares et surtout localisées en bordure de champ. L'activité des **noctuelles** et des **teignes** reste faible.

■ ***Nos conseils : Vis-à-vis des pucerons, un insecticide se justifie uniquement si 20% des pieds sont porteurs de pucerons verts, ces derniers étant les seuls vecteurs de viroses. Préférez un insecticide doté d'une action translaminaire ou systémique, sur une végétation développée. Le choix du produit doit tenir compte de la présence du charançon du bourgeon terminal et des chenilles. Dans ce cas, choisissez une spécialité polyvalente. Aidez-vous du tableau des insecticides dans le dernier Bulletin.***

■ ***Vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal, traitez dans les secteurs de Saint-Martin d'ablois (Marne) et de Mont-Laurent (Ardennes) en fin de cette semaine ou début de semaine prochaine. Ailleurs, il est inutile de traiter en l'absence de captures.***

■ ***Vis-à-vis des tenthrèdes et noctuelles, un insecticide spécifique se justifie si de nombreuses larves et morsures sur feuilles sont observées.***

■ ***Vis-à-vis des teignes, deux dérogations sont accordées pour l'utilisation du DECIS (0.25l/ha) et DECIS MICRO (0.1kg/ha) du 1er octobre1998 au 30 avril 1999. A ce jour, tout traitement spécifique est inutile.***



Prochain bulletin le 14 octobre.

LUZERNE
Tout insecticide est désormais inutile.

COLZA
Surveillez et traitez les pucerons dès 20% des pieds touchés.

CEREALES
Surveillez les limaces. Surveillez les pucerons sur les semis précoces non traités Gaucho.

DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, Esplanade Roland Garros - BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.77.36.40
Fax : 03.26.77.36.74
E-mail : srpv.reims@wanadoo.fr

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Champagne-Ardenne
Directeur gérant : Dider PINÇONNET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°529 AD
ISSN n°0996-9861
Tarifs Courrier 400F- Fax 440F



Luzerne

Ravageurs

L'activité des **noctuelles,** des **chiasmas** et des **apions** reste faible. Le temps (pluie et vent) est toujours défavorable à la ponte des apions.

■ *Nos conseils : Toute intervention est désormais inutile.*

Céréales

Semis en cours. Sortie de la première feuille pour les semis les plus précoces.

Limaces

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'activité des limaces.

■ *Nos conseils : **Surveillez vos parcelles. Pour cela, placez des pièges : épandez des granulés anti-limace sous une tuile ou un carton ondulé (50cm X 50cm) en fin d'après-midi, dans les zones sensibles comme à proximité des bois, des friches, des haies, dans les fonds, en zones humides. Relevez le piège le lendemain matin. Traitez uniquement en présence de limaces.***

Cicadelles

Depuis 1992, l'activité du ravageur, n'a jamais été aussi faible. En effet, les populations d'adultes restent à des niveaux très bas dans les repousses et dans les céréales en cours de levée. Les larves sont toujours absentes.

■ *Nos conseils : **Tout traitement est inutile pour le moment contre ce ravageur.***

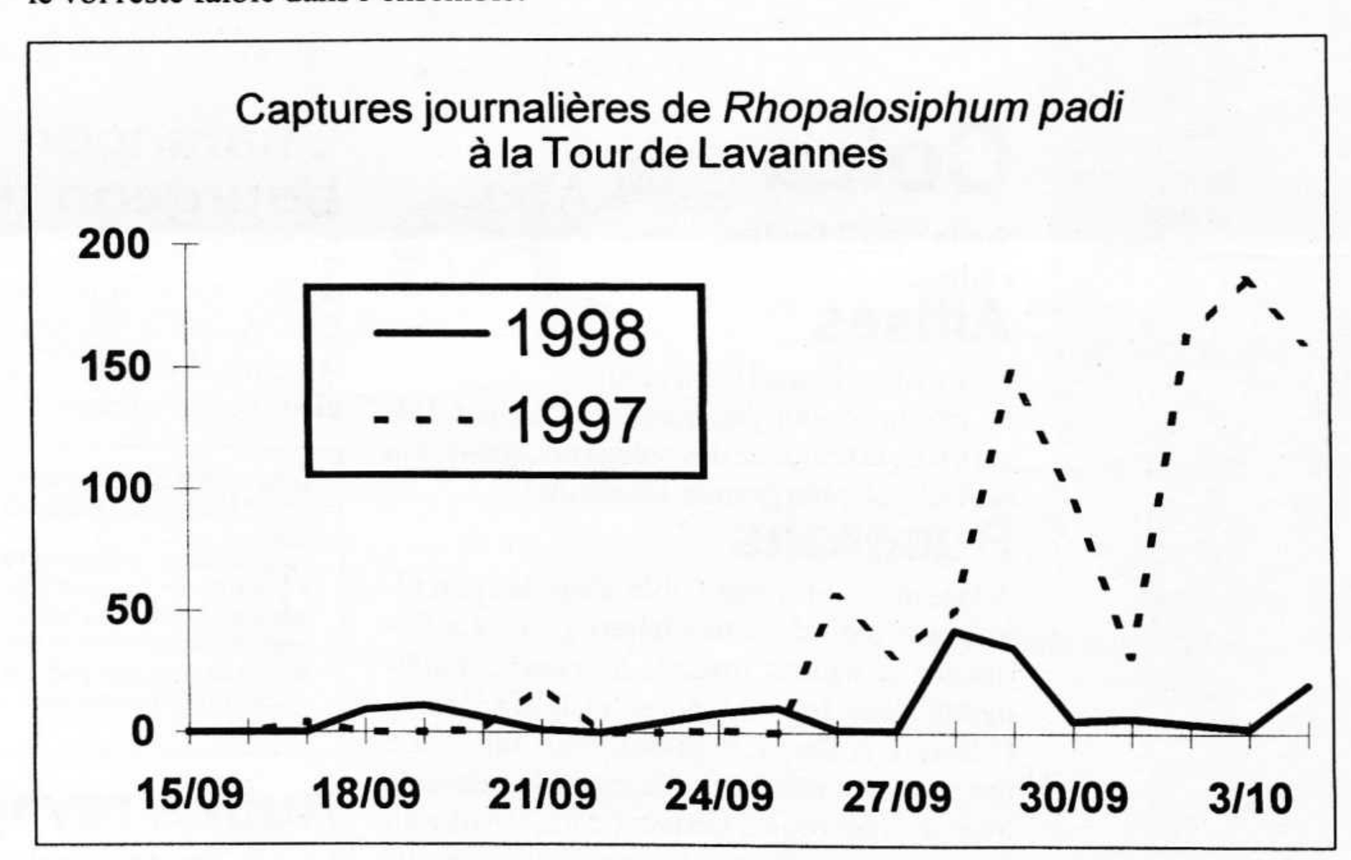
Pucerons - JNO

Dans les repousses de céréales, les pucerons sont présents. La semaine dernière, nous avons installé notre **dispositif «pots pièges»** Une nouvelle série de 400 plantules d'orge non traitées Gaucho a été exposée à Le Thour (Ardennes). Près de 50% des pieds sont porteurs de pucerons. De plus, nous avons effectué un test ELISA sur la série des 400 pieds exposés du 21 au 27 septembre, pour estimer le pouvoir virulifère des pucerons. 4% des pieds sont porteurs du virus. **A notre Tour**, le premier pic de vol de *R. padi* a été enregistré en début de semaine dernière mais le vol reste faible dans l'ensemble.

■ *Nos conseils : **Surveillez les semis précoces, non traités Gaucho, en cours de levée car ce sont les premiers exposés au risque de contamination par les pucerons.***

Surveillez plus particulièrement les semis se trouvant sous le vent par rapport aux réservoirs de pucerons (repousses, maïs, colza avec repousses) ou les secteurs abrités.

Le seuil de traitement est de 10% de pieds porteurs de pucerons. Ce seuil n'est pas encore atteint sur les parcelles du Réseau.



Le point sur ...

Agrément des applicateurs et distributeurs

La loi du 17 juin 1992 rend obligatoire la détention d'un agrément pour toute entreprise qui réalise des prestations facturées d'application ou de distribution de produits phytosanitaires. L'agrément est délivré par la DRAF (les dossiers sont instruits par le SRPV). Pour que la demande d'agrément aboutisse, les entreprises doivent produire une attestation de responsabilité civile professionnelle et doivent compter, parmi leurs employés en rapport direct avec l'activité concernée, dix p. cent de personnes certifiées.

La certification du personnel est donc une étape préalable à l'obtention de l'agrément. Peuvent prétendre à cette certification les personnes titulaires de certains diplômes agricoles, celles pouvant justifier de cinq ans d'expérience professionnelle et celles ayant suivi une formation spécifique. Un jury de validation examine les dossiers et décide ou non d'accorder cette certification. La procédure est gérée par le Service Régional de Formation et de Développement de la DRAF.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la DRAF :

■ Certification : **DRAF - SRFD - M. Lesage**
Tél : 03.26.66.20.79

■ Agrément : **DRAF - SRPV - Mme Lalouette**
Tél : 03.26.77.36.40

